



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**OPÉRATION DE DÉMINAGE À WISSANT  
MARDI 2 MARS 2021**

Arras, le 26 février 2021

L'opération de déminage d'un bloc de défense, découvert sur la plage de Wissant, sera effectuée par les plongeurs-démineurs de la Marine nationale le mardi 2 mars 2021.

Cette opération, qui devrait se dérouler entre 7h00 et 14h00 au plus tard, se décompose en 2 phases : l'examen du contenu du bloc de défense puis sa neutralisation.

Pour rappel, pendant la durée de l'opération, seront instaurées :

- une zone d'évacuation dans un périmètre de 200 mètres (zone d'exclusion) autour du bloc de défense à l'intérieur duquel il est formellement interdit de pénétrer.
- une zone de confinement.

Dans un périmètre de 1200 mètres autour des blocs de défense, il sera procédé :

- à l'interdiction des accès aux plages de Audinghen, Tardinghen, Wissant et Escalles ;
- à l'interdiction de la circulation des piétons et des véhicules à partir de 7 heures; une déviation sera mise en place pour les routes départementales (D.940, D.238 et D.244) à partir de 6h30 par les services du conseil départemental du Pas-de-Calais. La ligne de bus 505 (Boulogne-sur-Mer/ Calais) sera également déviée.
- au confinement de la population : les résidents ne pourront pas sortir de leur habitation. Il leur sera demandé d'ouvrir les fenêtres et de fermer les volets afin de limiter le risque de bris de verre.
- à la mise en place d'une zone interdite de survol à titre temporaire centrée sur la position géographique du bloc de défense (d'un rayon de 1200 mètres et d'une hauteur de 450m) et d'une zone interdite à la circulation nautique. La gendarmerie nationale, la gendarmerie maritime et EDEN 62 seront chargés d'assurer la tenue du périmètre de confinement.

**Service Départemental  
de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Pour signaler la fin de l'opération de déminage et la levée des périmètres d'évacuation et de confinement, la police municipale de Wissant diffusera un message dans les rues de la commune.

- L'organisation de l'opération

Un Poste de Commandement Opérationnel (PCO) sera activé dès **6H30** et pendant toute la durée des opérations. Il sera placé sous l'autorité de Dominique CONSILLE, sous-préfète de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

Ce poste de commandement associera le Groupe de Plongeurs Démineurs (GPD Manche) de la Marine nationale, la Gendarmerie, les Sapeurs-Pompiers, la délégation militaire départementale, la délégation à la mer et au littoral, le conseil départemental, la commune de Wissant, EDEN62 et la préfecture du Pas-de-Calais.

- L'organisation presse

Un point presse se tiendra à **13 heures** au PCO (centre administratif – 6 avenue Georges Clémenceau – 62179 WISSANT) en présence de Dominique CONSILLE et du Lieutenant de vaisseau Valentin en charge de l'opération de déminage pour la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord. (Le port du masque est obligatoire).

**Attention** : Selon le déroulé de l'opération, l'horaire de rendez-vous du point presse est susceptible de changer et l'opération d'être décalée. Nous préviendrons les journalistes accrédités par téléphone.

Le point de contact sur place : l'enseigne de vaisseau de 1<sup>ère</sup> classe Marie AVERSENG joignable au 06 79 36 39 01.